



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AQUITAINE-LIMOUS
IN-POITOU-CHAREN
TES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2016-061

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES DE BORDEAUX

R75-2016-09-01-012 - Arrêté de subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes à Bordeaux- ordonnancement et comptabilité générale de l'Etat - CSRH (2 pages)

Page 3

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES DE
BORDEAUX

R75-2016-09-01-012

Arrêté de subdélégation de signature du directeur
interrégional des douanes à Bordeaux- ordonnancement et
comptabilité générale de l'Etat - CSRH

DIRECTION INTERREGIONALE
DES DOUANES DE BORDEAUX
1 quai de la douane
CS 31472
33064 BORDEAUX CEDEX

ARRETE du - 1 SEP. 2016

**Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes à Bordeaux
- ordonnancement et comptabilité générale de l'Etat - CSRH**

Le directeur interrégional des douanes de Bordeaux,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier.

Vu la convention de gestion du 15 janvier 2016 conclue entre le Chef de service, responsable du BOP central en charge du programme 302 et Monsieur le Directeur interrégional à Bordeaux.

Vu la convention de gestion du 16 octobre 2015 conclue **d'une part** entre la direction des ressources humaines du Secrétariat général des ministères économiques et financiers représentée par le sous-directeur de la gestion des personnels et des parcours professionnels, et le responsable du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » représentée par le sous-directeur de la gestion financière et de la maîtrise des risques au Secrétariat général des ministères économiques et financiers, **et d'autre part**, avec la direction générale des douanes et droits indirects représentée le sous-directeur des ressources humaines, des relations sociales et de l'organisation et la direction interrégionale des douanes de Bordeaux représentée par son directeur.

Vu la convention de délégation de gestion entre les directions des ministères économiques et financiers relative à la gestion des rémunérations des agents en environnement SIRHIUS signée le 22 janvier 2016 ;

Arrête

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par le décret susvisé, subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes, en fonction au sein du Centre de services des ressources humaines (CSRH) :

- Mme Catherine CHERVI-DRAN, directrice des services douaniers de 2ème classe, adjointe au chef du CSRH,
- M. Caroline LEGAVE, inspectrice principale de 2ème classe, cheffe du département « carrière et rémunération »,
- M. Pascal GHEWY, inspecteur principal de 1ère classe, chargé de mission
- Mme Catherine OLLIVIER, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du département « expertise et supervision »

- M. Pascal MAGNE, inspecteur régional de 2ème classe, adjoint à la cheffe du département «expertise et supervision »
- Mme Hélène BAUDOUIN, inspectrice, cheffe de pôle
- Mme Albane BAUDOUIN, inspectrice, cheffe de pôle
- Mme Julie CLASS, inspectrice, cheffe de pôle
- M. Jean-François GOBIN , inspecteur, chef de pôle
- Mme Florence ERZEN, inspectrice, cheffe de pôle)
- Mme Marion EYSSON, inspectrice, cheffe de pôle
- M. Nicolas JAILLOUX, inspecteur, chef de pôle
- M. Marc OSWALD, inspecteur, chef de pôle

A effet

- de signer tout document relatif aux opérations de recettes et de dépenses relevant des crédits du titre 2 portant sur la paie des personnels des douanes affectés au sein de la direction générale des douanes et droits indirects, et ceux affectés dans les services d'administration centrale des ministères économiques et financiers, ou dans d'autres directions pour lesquels le directeur interrégional des douanes à Bordeaux a reçu délégation ;

- de signer tout document relatif aux dépenses relevant des crédits du titre 2 pré-liquidés hors PSOP dans les limites des missions qui lui ont été confiées.

La signature de ces agents est accréditée auprès du Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine pour les dépenses PSOP liquidées sur le programme 302 et auprès du Directeur Régional des Finances publiques de Paris pour les dépenses liquidées sur le programme 218.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 janvier 2016 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait le - 1 SEP. 2016

L'administrateur général des douanes
Directeur interrégional des douanes à Bordeaux

Jean-Roald L'HERMITTE